



DECLARATION DE LA CÔTE D'IVOIRE

A LA

HUITIEME CONFERENCE DES ETATS PARTIES

AU

TRAITE SUR LE COMMERCE DES ARMES

(Genève, du 22 au 26 août 2022)

Monsieur le Président,

La Côte d'Ivoire tient à remercier le Secrétariat du TCA pour son appui constant à la mise en œuvre de cet instrument majeur dont l'appropriation et la domestication permettront de réguler le commerce des armes et de lutter efficacement contre le trafic et le commerce illicite de celles-ci.

La présente Conférence donne l'occasion au Gouvernement ivoirien de réaffirmer sa volonté à poursuivre les réformes engagées en vue de renforcer la sécurité au plan national et de contribuer à l'amélioration de l'environnement sécuritaire au niveau régional et mondial.

Ainsi dans le cadre de la consolidation de la paix, de la lutte contre le commerce illicite des armes, du renforcement de la transparence et de la coopération entre les États, le Gouvernement ivoirien a adopté une stratégie nationale qui prend en compte les prescriptions du TCA.

Au titre de l'harmonisation du cadre juridique national,

Une loi portant régime général de contrôle des armes et munitions est en cours d'adoption, intégrant les dispositions du TCA et des autres instruments juridiques internationaux auxquels la Côte d'Ivoire est Etat partie.

Au titre de la mise en œuvre pratique du TCA,

Conformément aux dispositions du Traité sur le Commerce des Armes, la Côte d'Ivoire a, à ce jour, transmis tous ses rapports annuels.

Dans le cadre de la gestion sûre et sécurisée des stocks d'armes et munitions, notre pays a entrepris des actions, notamment la construction et la réhabilitation des armureries des Forces de Défense et de Sécurité, le renforcement des capacités des gestionnaires des stocks d'armes et munitions, le marquage des armes des Forces armées, la mise en place de bases de données d'armes et munitions comme le prescrit la Convention de la CEDEAO sur les Armes Légères, leurs munitions et autres matériels connexes.

Au titre de la coopération et de l'Assistance,

La Côte d'Ivoire a renforcé sa coopération avec certains Etats de l'espace CEDEAO, et d'autres pays africains, notamment le Tchad et la République Centrafricaine, à travers des programmes et actions qui ont contribué à améliorer le contrôle transfrontalier des armes, et à partager nos bonnes pratiques respectives.

En effet, la Côte d'Ivoire, à travers la Commission Nationale de lutte contre la prolifération et la circulation illicite des Armes Légères et de Petit Calibre (ComNat-ALPC), renforce les capacités techniques de plusieurs pays africains en termes de marquage, destruction, mise en place de bases de données et stratégie de réduction de la violence armée.

Monsieur le Président,

La mise en œuvre pratique du Traité au niveau national révèle de nombreux défis, notamment la coordination inter-agences, le renforcement de capacités, la sensibilisation, l'appropriation et la vulgarisation.

Face à ces nombreux impératifs, beaucoup reste à faire. C'est pourquoi, notre pays en appelle à l'appui de la Communauté internationale pour une mise en œuvre efficace du TCA.

Monsieur le Président,

La Côte d'Ivoire est résolument engagée en faveur d'un TCA efficace et entend s'enrichir de l'expérience des autres Etats.

Je vous remercie pour votre aimable attention